



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	26	16	7

**OBJET : 16-6 - BOULEVARD  
RAYMOND POINCARÉ - PARCELLES CT  
47-48-49-498 -ACQUISITION A L'EURO  
AUPRÈS DE LA COPROPRIÉTÉ LE  
RIVIERA**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

35219

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 15 FEV. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 22 FEV. 2019

Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 8 février 2019

Le vendredi 8 février 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 01/02/19, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOUÏ, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Jacques GENTE  
M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY  
M. Audouin RAMBAUD à M. Yves DAHAN  
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI  
M. Patrice COLOMB à M. Bernard MONIER  
M. André-Luc SEITHER à M. Gérald LACOSTE  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Martine SAVALLI à M. Marc FOSSOUD  
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA  
M. Jacques BARTOLETTI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Françoise THOMEL  
M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI  
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY  
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** Mme Jacqueline DOR, M. Michel GASTALDI, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Au Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 13 mai 2011 modifié les 10 avril 2015, 25 septembre 2015 et 16 février 2017 et dont la révision a été arrêtée le 6 juillet 2018, des emplacements réservés ont été inscrits pour délimiter des périmètres sur une parcelle ou un ensemble de parcelles destinés à la réalisation de projets routiers d'équipement, d'espaces verts ou de programmes de logements.

La Commune d'Antibes a retenu pour l'élargissement du boulevard Raymond Poincaré un emplacement réservé référencé CO/69.

Dans le cadre de la construction d'un immeuble dénommé LE RIVIERA, les copropriétaires cèdent une bande de terrain au prix de 1 euro d'une superficie de 458 m<sup>2</sup> environ à détacher d'un plus grand tènement cadastré CT 47, 48, 49, 498 aux termes de la résolution n°11 de leur assemblée générale du 26 novembre 2018. La surface exacte sera établie par un géomètre expert.

Le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble n'ayant pas vocation à entretenir maintenir en état, ni faire acte de police sur un espace intégré dans le domaine public, il vous est proposé de régulariser le statut de l'emprise en l'incorporant dans le domaine de la voirie communale. Ainsi l'accessibilité le confort des usagers et la mise en valeur des voies en serait améliorés.

Tous les frais liés à cette cession seront à la charge de la Commune d'Antibes (géomètre et enregistrement au bureau des hypothèques).

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **ACCEPTÉ** l'acquisition au prix de UN EURO d'une emprise de 458 m<sup>2</sup> environ en nature de trottoir à détacher d'un ensemble de parcelles cadastrées CT 47-48-49-498, appartenant à la copropriété LE RIVIERA. La surface exacte devant être établie par un géomètre expert, en vue de son incorporation dans le domaine public de la voirie communale ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;

- **DIT** que les frais afférents à cette acquisition seront inscrits au BP 2019.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

BOULEVARD RAYMOND POINCARÉ - PARCELLES CT 47-48-49-498 -ACQUISITION A L'EURO  
AUPRÈS DE LA COPROPRIÉTÉ LE RIVIERA

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/02/2019

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 22/02/2019

---

**Numéro de l'acte :** lmc1728683 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20190208-lmc1728683-DE

---

**Date de décision :** 08/02/2019

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions